

## POSTES ET MISSIONS A L'ETRANGER (HORS AEFE)

### MOUVEMENT 2010

**Pour pouvoir postuler, tous les candidats doivent avoir saisi un CV**

**1 - Si vous êtes un nouveau candidat, vous pouvez créer un CV pour cette 1ère publication de postes et de dépôt de candidature avant le 1<sup>er</sup> septembre 2009.**

**2 – Si vous avez déjà saisi un CV que vous n’avez pas mis à jour depuis le 31 juillet 2006, vous devez en créer un autre, tous les CV non revalidés à cette date ayant été supprimés de la base de données.**

**3 - Si vous avez déjà créé ou modifié un CV depuis le 31 juillet 2006, vous devez le modifier si de nouvelles informations doivent être mentionnées et revalider impérativement leur saisie. Cette opération ne vous concerne pas si votre CV n’a pas subi de modifications. L’actualisation et la validation devront avoir été effectuées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2009.**

**Il vous appartient de consulter régulièrement le site [www.afet.education.gouv.fr](http://www.afet.education.gouv.fr) pour connaître la date d’une éventuelle publication complémentaire (transparence N°2) liée à une nouvelle liste de postes.**

**Le respect scrupuleux de l’ensemble de la procédure détermine la recevabilité du dossier de candidature.**

---

#### **1) REINTEGRATION**

#### **2) MISSIONS DE COURTE ET MOYENNE DUREES**

### **I) REINTEGRATION**

Ce vœu concerne les agents actuellement en poste à l'étranger dans le réseau culturel du MAEE ou sur un poste relevant de l'assistance technique, qui arrivent en fin de contrat et souhaitent bénéficier d'un accompagnement lors de la réintégration (les personnels AEFE ne sont pas concernés).

Cette recherche d'emploi spécifique est indépendante de la demande administrative de réintégration dans le corps d'origine -réglementairement obligatoire- qui doit être adressée, dans les délais requis par l'administration, aux directions gestionnaires académiques ou nationale de personnels ou aux gestionnaires des établissements dont dépendent les agents.

Cette hypothèse de réintégration dans le corps d'origine, pour y assurer les fonctions correspondantes, est en effet considérée comme naturelle à l'issue d'un détachement hors du ministère de l'éducation nationale. Toutefois, le bureau de la mobilité internationale, des réseaux et de la promotion des formations professionnelles de la DREIC, dans la mesure des moyens qui lui sont impartis, tentera d'aider les agents à valoriser les compétences acquises à l'étranger en assurant notamment une veille sur les postes tournés vers l'international.

La DREIC n'étant cependant pas un bureau de placement, les agents sont vivement incités à entreprendre des démarches de leur côté et à nous tenir informés des résultats.

Il faut noter par ailleurs que le vœu « réintégration » n'est pas inclus dans la limite des quatre vœux pour un poste à l'étranger. Les agents qui terminent un premier contrat peuvent à la fois formuler quatre vœux pour un nouveau poste à l'étranger et cocher le vœu réintégration car le MAEE ne garantit en aucun cas l'obtention d'un second contrat.

Lors de la saisie des vœux, les agents doivent préciser dans le champ réservé au rédactionnel libre le type de poste qui pourrait les intéresser et les éléments de qualification et de motivation les plus pertinents.

En outre, il est possible de « valider les acquis de l'expérience » à l'étranger par un diplôme universitaire en consultant notamment les sites de formation continue des universités de l'académie d'affectation (<http://www.education.gouv.fr/cid1106/fonctionnement-de-la-v.a.e.html> ).

Toute information complémentaire doit être demandée par courriel à [dric-a4@education.gouv.fr](mailto:dric-a4@education.gouv.fr).

## **II) MISSIONS DE COURTE ET MOYENNE DUREES**

Ce vœu concerne les agents expatriés ou non, désireux de participer à des missions à l'étranger pour des périodes de courte ou moyenne durées.

La réforme de l'assistance technique se poursuit. L'assistance technique de « substitution » est en partie remplacée par une assistance technique de « conseil ». A l'assistance technique dite « résidentielle », qui demeure le point d'appui de la coopération, s'ajoute désormais une assistance technique basée sur des missions de courte et moyenne durées.

Des missions ponctuelles sont également à prévoir dans le cadre de la gestion des crises internationales. Outre la réponse à une demande de la coopération bilatérale, cette assistance technique de conseil pourra également répondre à la demande multilatérale (Union Européenne, Banque Mondiale...).

D'ores et déjà, chaque ministère technique doit se doter d'un vivier d'experts. La DREIC s'organise pour répondre aux différentes demandes d'experts dans les domaines suivants : jeunesse, éducation, formation, recherche.

Les agents concernés doivent être capables d'analyser une situation et de définir les actions qui seront réalisées par des ressortissants du pays bénéficiaire. Ils doivent également avoir des compétences en matière d'évaluation.

Après avoir saisi votre curriculum vitae, vous pouvez donc, dans la fiche de vœux, cocher le vœu « missions de courte et moyenne durées » et dans la partie réservée au rédactionnel libre, préciser une synthèse de vos compétences particulières, les zones géographiques que vous connaissez bien, le type de missions qui pourrait vous intéresser et quelques éléments de motivation.

Dans le cas où vous seriez également candidat à des postes du réseau culturel, le vœu « missions de courte et moyenne durées » n'est pas inclus dans la limite des quatre vœux pour un poste à l'étranger.